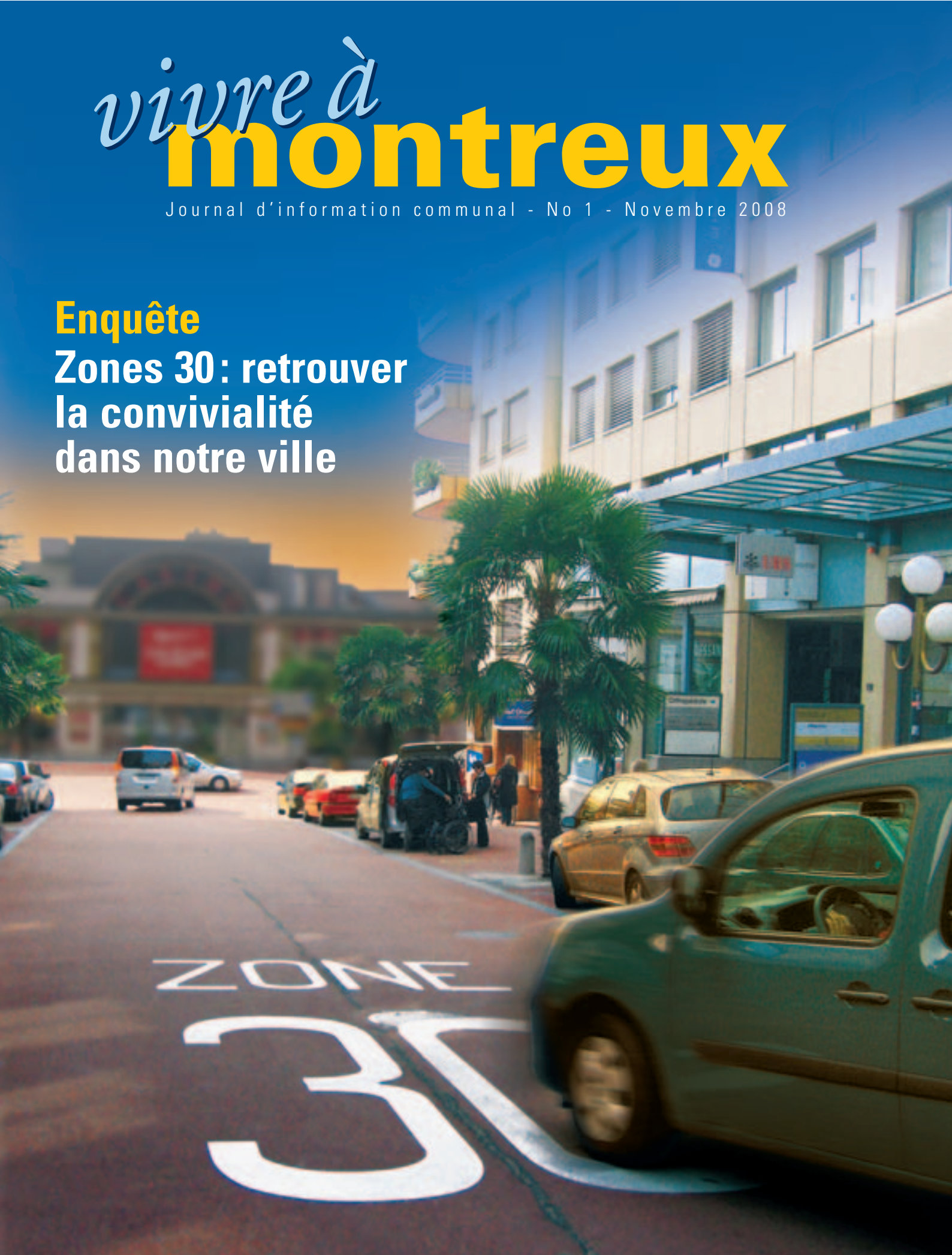


vivre à **montreux**

Journal d'information communal - No 1 - Novembre 2008

Enquête

**Zones 30 : retrouver
la convivialité
dans notre ville**





EDITORIAL

Je suis heureux, au nom de la Municipalité, de vous présenter le 1er numéro du journal d'information municipal. Trois ou quatre fois par an,

nous vous livrerons désormais des informations variées sur la vie de la Commune. Dans cette première édition, nous avons choisi de mettre l'accent sur les projets de zones 30 km/h sur le territoire communal. Des projets qui nous tiennent particulièrement à cœur, parce qu'ils augmentent la sécurité et la convivialité dans nos quartiers. Et comme l'hiver approche, nous vous présentons aussi un panorama de l'offre montreuusienne en matière de sports d'hiver, ou encore les résultats – tout frais – de la Biennale de Montreux. Mais je m'arrête là... A vous de découvrir la suite. J'espère que vous aurez du plaisir à lire votre journal communal et je vous donne rendez-vous au printemps prochain, pour le n° 2.

Pierre Salvi
Syndic

Edité par :

la Municipalité de Montreux,
novembre 2008

Impression :

Imprimerie Monney, Clarens

Graphisme :

Salvi création publicitaire

Tirage :

15'000 exemplaires

Contact :

Béatrice Merk Mietta,
chargée de communication,
tél. : 021 962 79 40.

Courriel :

merkmieltab@comx.org

Imprimé sur du

papier 100% recyclé



LE CHIFFRE

24'221... personnes sont établies à Montreux en résidence principale au 29 octobre 2008.

Ce qui représente une augmentation de 463 personnes par rapport à fin 2007.

A propos, savez-vous que Montreux est la 3^e ville du canton, après Lausanne et Yverdon-les-Bains?

Votations : nouvel horaire dès le 30 novembre

Les 2 bureaux de vote de Montreux – collège de Montreux-Est et collège de la Gare à Clarens – fermeront à 11 heures au lieu de midi dès les prochaines votations. Cela vaut également pour la boîte aux lettres du Greffe municipal, à la Grand'Rue 73.

Ainsi en a décidé la Municipalité, suite à la pression des autorités fédérales et cantonales. En effet, le dépouillement des scrutins devant être terminé à 13 h 30, il n'est plus possible de clore ces derniers à midi.

Clarens-Gare et Montreux-Est :
vote le dimanche de 9h à 11h

Boîte aux lettres du greffe :
dernière levée le dimanche à 11h

ENQUÊTE

Retrouver la convivialité dans notre ville

Mise en place de zones 30 km/h.
Enquête à Montreux.

La sécurité routière obtenue par un abaissement de la vitesse est un sujet de première importance, non seulement sur le territoire de la Commune de Montreux, mais également dans toute la Suisse, ainsi qu'ailleurs en Europe. Si Chambéry, en France, a opté pour des espaces de rencontre et la Hollande pour une absence totale de marquage au sol où cohabitent véhicules et piétons, la Commune de Montreux a quant à elle prévu dans son plan directeur communal la mise en place de différentes zones 30 km/h.

Dans un souci permanent de rendre plus sûres nos rues, sur-

tout pour les personnes les plus exposées comme les enfants et les personnes âgées ou à mobilité réduite, mais aussi pour tranquilliser le trafic, plusieurs zones 30 ont ainsi déjà vu le jour à Montreux. Cette politique de modération de la vitesse est également défendue par le bpa, Bureau de la prévention des accidents. **Selon une étude récente, les chances de survie d'un piéton augmentent considérablement en cas de collision avec un véhicule circulant à 30 km/h.** Sur 10 piétons renversés, trois survivent si le véhicule roule à 50 km/h contre 9 à 30 km/h. Il a également été



A 30 km/h, la voiture qui renverse un piéton fait considérablement moins de mal qu'à 50 km/h.

constaté qu'une zone 30 diminue le trafic de transit et force à adopter un comportement plus calme au volant. Tous ces aspects contribuent à augmenter la sécurité.

La route est longue

Pour mettre en place de telles zones, il est indispensable de passer par l'accord formel du canton. Plusieurs bases légales et critères techniques doivent en effet être remplis.

L'aménagement en zone 30 rendra l'avenue de Collonge plus sûre.



B. Merk Mietta

DÉFINITIONS DES ZONES

Zone piétonne



Les zones piétonnes sont réservées aux piétons et aux utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules, comprenant entre autres les rollers, mini-trottinettes, planches et patins à roulette, kickboards, vélos d'enfants. Par contre, les bicyclettes et les fauteuils roulants n'en font pas partie. Si exceptionnellement des véhicules automobiles y sont autorisés, ils ne peuvent circuler qu'à l'allure du pas; les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules ont toutefois la priorité.

Zone de rencontre



Le signal «zone de rencontre» désigne des routes situées dans des zones résidentielles ou commerciales où les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules peuvent utiliser toute la surface de circulation. Bien qu'ayant la priorité par rapport aux véhicules, les piétons ne doivent pas gêner ces derniers inutilement. La vitesse maximale est limitée à 20 km/h.

Zones 30 km/h



Le signal «zone 30» désigne des routes situées dans des quartiers ou des lotissements, et sur lesquelles les conducteurs sont tenus de circuler de manière particulièrement prudente et prévenante. La vitesse maximale est fixée à 30 km/h. Les piétons n'ont pas la priorité dans les zones 30.

L'exemple de Chambéry, ville rendue aux piétons

Dès le début des années 80, Chambéry en France est devenue la ville pionnière en matière de modération de vitesse. Faire cohabiter voitures et piétons, c'était l'objectif des autorités. Aujourd'hui, la ville accueille de nombreuses délégations étrangères venues voir ce petit miracle urbanistique : automobilistes et piétons se respectent mutuellement. A Chambéry, le nombre d'accidents a baissé de façon spectaculaire. Même à large échelle, les statistiques du trafic montrent qu'il est possible de créer un climat de confiance entre les différents utilisateurs du domaine public. Par exemple, à



l'entrée de la ville, dans un grand giratoire qui draine 30'000 véhicules par jour, les véhicules doivent rouler à la vitesse du pas et les piétons ont la priorité. Même si Montreux ne possède pas de zone de rencontre, cet exemple démontre bien que, dans un esprit de respect mutuel, la cohabitation entre automobiles et piétons est possible.



B. Merk Mietta

La rue des Vaudrès à Clarens est l'une des zones 30 définies dans le plan directeur communal.



En premier lieu, les zones 30 ne sont admissibles qu'en localité et sur des routes qui ne sont pas considérées comme étant des routes de grand transit. Dans ces espaces à vitesse limitée, les passages piétons sont bannis, sauf si la présence d'une structure particulière l'exige, par exemple un EMS ou une école à forte fréquentation. La priorité de droite reprend ses droits dans ce genre d'aménagement. **Un point important à garder à l'esprit est qu'il est impossible d'instaurer en même temps une zone 30 et une zone «riverains autorisés».** La mise en place d'une zone 30 implique en effet l'ouverture de la route à tous les usagers. Suite à la réalisation de ces aménagements, un contrôle ultérieur sera effectué pour déterminer si les objectifs fixés ont été atteints.

Onze zones prévues à Montreux

Selon le plan directeur communal de Montreux, onze zones à limitation 30 km/h ont été déterminées. Les particuliers ou associations de quartier ont également la possibilité de faire une demande supplémentaire auprès de la Commune pour leur quartier. Le premier secteur à avoir été aménagé se trouve dans le quartier du Ca-

sino, rue du Théâtre – rue Igor-Strawinsky. Actuellement, deux zones supplémentaires sont à bout touchant, l'une à la rue des Vaudrès à Clarens et la deuxième à l'avenue de Colonge à Territet. Dès l'année prochaine, ce sera le tour de Clarens centre et de la Vieille Ville à Montreux, et éventuellement de Tavel, si ses habitants choisissent de transformer la zone bordiers autorisés en zone 30. Puis viendront Clarens gare et Chernex. Ensuite, à plus long terme, ce sera le tour de Chailly-Baugy, du quartier du Vieux-Clarens et de Montreux centre.

En ce qui concerne les avenues Eugène-Rambert et Belmont, le réaménagement complet qui sera entamé en 2009 va dans le sens d'une modération du trafic, avec un espace piétonnier agrandi et valorisé. L'opportunité d'une transformation en zone 30 km/h pourrait être envisagée en fonction des résultats d'une évaluation intervenant un ou deux ans après la fin des travaux de réaménagement.



B. Merk Mietta

ZOOM

Montreux... station de sports d'hiver

Ski, snowboard, raquette, luge, ski de fond, patin... on peut pratiquer tous les sports d'hiver sur les hauteurs de Montreux. Tour d'horizon :



GoldenPass Services - Ecole suisse de ski et de snowboard Les Pléiades - Ecole suisse des sports de neige Montreux

Ski et Freestyle aux Rochers-de-Naye

Trois téléskis forment le domaine skiable de Jaman – Les Rochers-de-Naye, à une altitude de 2'000 m. **Outre les pistes de ski, un snowpark de plus de 3'000 m² est aménagé pour le freestyle.** L'association ASSIR (Association Snowboard Skateboard In-line de la Riviera) et le Ski-club Montreux-Glion-Caux y organisent ensemble diverses activités, dont six cours de freestyle destinés aux jeunes dès huit ans. Pour les plus avancés, des sorties sont prévues dans différents snowparks romands. Le Ski-club propose aussi des cours

de ski alpin, aux Pléiades ou aux Rochers-de-Naye, ainsi que des sorties pour ses membres.

Plus d'informations :

Grégoire Marguet

079 731 15 39 ou

www.assir.ch

ou Dominique Müller,
Ski-club, 079 627 41 73 ou
www.skiclub-mgc.ch

*Etat des pistes, domaine skiable de Jaman –
Les Rochers de Naye
021 989 83 90*

Hauts-de-Caux: ski de piste et ski de fond

Les amateurs de ski nordique trouveront, sur les hauteurs de

Caux, un parcours de 7,5 km skating et classique. Un télésiège permet également de pratiquer le ski alpin.

Informations :

www.ilovecaux.ch

Snowpark à Orgevaux

Dans le vallon d'Orgevaux, à 1'300 m d'altitude, se niche un petit snowpark ouvert à tous et gratuit. Le maintien et l'entretien de la piste sont assurés par une organisation de jeunes bénévoles «Orgiride». Il est ouvert tous les mercredis et vendredis soirs de 18h à 22h. La Commune apporte un soutien logistique et parfois aussi

Sports d'hiver : adresses utiles

Etat des pistes Jaman

Rochers-de-Naye

Gare de Glion : 021 989 83 90

Horaires des trains

www.mob.ch

Cours de ski alpin et de snowboard

Ski-club

Montreux-Glion-Caux :

Dominique Müller,

079 627 41 73 ou

www.skiclub-mgc.ch

Ecole suisse de ski et

de snowboard Les Pléiades :

Yves Gründisch, 079 214 29 19

www.lespleiades.ch/essp

Ecole suisse des sports

de neige Montreux :

Wim Pasquier, 021 964 16 16

ou 079 483 89 93

www.ecoleskimontreux.ch

Freestyle

Grégoire Marguet,

079 731 15 39, www.assir.ch

Jardin des Neiges

Caux :

Ecole suisse de ski et

de snowboard Les Pléiades,

Yves Gründisch, 079 214 29 19

Vallon de Villard :

Wim Pasquier, 021 964 16 16

ou 079 483 89 93

Patinoire de Caux

079 549 55 04

Luge aux Avants

Gare MOB des Avants,
021 964 55 35

Snowpark Orgevaux

www.orgiride.ch ou

info@orgiride.ch

Ski de fond

www.ilovecaux.ch

Raquettes

Ecole suisse de ski et de

snowboard Les Pléiades :

Yves Gründisch, 079 214 29 19



Rabais et avantages pour les enfants et les jeunes de la Commune

Tarifs spéciaux

Les écoliers de plus de 16 ans, apprentis et étudiants des communes de Montreux, Veytaux, Villeneuve, Rennaz, Noville et Chessel bénéficient, grâce à l'engagement des communes partenaires, de forfaits journaliers à 15 francs, comprenant le train et les remontées mécaniques des Rochers-de-Naye, Jaman et Caux.

En vente dès décembre dans les gares de Montreux, Glion et Caux.

Sport scolaire facultatif

Grâce au soutien financier de la Commune, les écoliers de Montreux ont la possibilité de suivre des cours de ski alpin ou de snowboard aux Rochers-de-Naye ou aux Diablerets. Ils peuvent également louer par le biais de l'école tout l'équipement nécessaire à des tarifs très raisonnables.

Cet hiver, dans le cadre des journées de ski, les écoliers iront skier aux Rochers-de-Naye.

Camp de ski et snowboard

L'Animation jeunesse propose un camp de ski et snowboard pour les 9 à 12 ans pendant les relâches de février à Leysin. Coût: 270.– francs.

Information et réservations sur www.montreuxjeunesse.ch ou au 021 962 78 76 le lundi.



GoldenPass Services



financier lors de certaines manifestations.

Plus d'informations :
www.orgiride.ch ou
info@orgiride.ch

Jardins des neiges aux Hauts-de-Caux et au Vallon de Villard

Deux jardins des neiges attendent les tout petits.

L'un est installé aux Hauts-de-Caux et s'adresse aux 4 à 6 ans. Deux moniteurs sont présents pendant les vacances scolaires – Noël-Nouvel-An et relâches – ainsi que les mercredis et samedis après-midis.

Renseignements :
Yves Gründisch,
Ecole Suisse de ski et de snowboard Les Pléiades,
079 214 29 19,
www.lespleiades.ch/essp

L'autre se situe au Vallon de Villard, et fonctionne aux mêmes dates. Il propose des

cours de ski et snowboard aux enfants dès 6 ans et de ski aux 3 à 5 ans.

Renseignements :
Wim Pasquier,
079 483 89 93, ou
www.ecoleskimontreux.ch

Dans le Vallon de Villard, fonctionne un télécorde, très apprécié des familles avec de tout jeunes enfants. Ouverture de 9h à 16h30 le week-end, de 13h30 à 16h30 le mercredi après-midi et tous les jours pendant les vacances scolaires.

Les Avants : le royaume de la luge

Du 15 décembre au 15 mars, s'il y a assez de neige, la route Orgevaux/Sonloup - Les Avants se transforme en piste de luge sur plus de 2.5 km. La route est alors partiellement réservée aux amateurs de ce sport. Seuls les bordiers de la piste sont autorisés à circuler entre

11h30 et 13h30, 16h30 et 19h30 et de 22h à 9h. Les mercredis, vendredis et samedis, la piste est ouverte en nocturne jusqu'à 22h (dernière course du funiculaire: 21h55).

Renseignements et réservations :
Gare MOB des Avants,
021 964 55 35 ou
gare.lesavants@mob.ch ou
www.lesavants.ch

Patinoire à Caux

De mi-décembre à mi-mars environ, selon les conditions atmosphériques, la patinoire naturelle de Caux accueille les patineurs les mercredis, samedis et dimanches de 11h à 18h et les vendredis de 16h à 22h. Durant les vacances scolaires, la patinoire est ouverte tous les jours de 11h à 18h, si la glace et la météo le permettent. Sur demande, pour des groupes, la patinoire peut aussi ouvrir les autres jours.

Informations au
079 549 55 04 ou
gare de Glion
021 989 83 90

La patinoire de Caux est particulièrement romantique de nuit.



Jean-Marc Etienne

Raquettes

La région offre aussi de belles possibilités de balades en raquettes.

Renseignements auprès de l'Ecole Suisse de Ski et de Snowboard des Pléiades :
Yves Gründisch,
079 214 29 19
ess.pleiades@bluewin.ch ou
sur le site internet
www.sentiers-raquettes.com

ACTUALITÉ

Art, école, histoire...

Biennale

L'art dans la rue et sur le lac, tel est le crédo de la Biennale de Montreux, qui vise à encourager la création par de jeunes artistes. Depuis le 1^{er} juillet, habitants et visiteurs ont pu voir sur les quais, voire dans le lac, des sculptures accompagnées d'une signalisation mauve. L'exposition est terminée. Le prix du public a été attribué à **Laurent Rilliet** pour son œuvre «Dix mètres cubes», alors que le prix du jury a couronné **Lydie Bochatay** pour sa création «De célèbres inconnus».

Prix du public:
dix mètres cubes



P. Friedemann



P. Friedemann

Prix du jury:
de célèbres inconnus



P. Friedemann



P. Friedemann

SAVIEZ-VOUS...

... que la Fin de Tavel recouvre probablement une vaste nécropole néolithique? On y a retrouvé, en 1915, un squelette qui y reposait depuis plus de 5'000 ans.

... qu'il fallait à Tavel louer les fontaines et que certaines ménagères rusaient pour laver gratis?

Pour en apprendre (beaucoup) plus: un livre

«Tavel-sur-Clarens: en glanant dans les archives» de Jean-Edouard Blanc.

Pour l'obtenir, il faut verser 25 francs (avec le port et l'emballage) sur le CCP 18-5216-7, Association du village de Tavel, 1815 Tavel, en mentionnant «Livre» dans la case communications.

<http://www.tavel-montreux.ch/>

L'ouvrage peut également être emprunté à la bibliothèque!



Pascal Müller

En plus de consommer de l'électricité verte, les extensions du collège de Montreux-Est (sur la photo), tout comme celle du collège Rambert, sont certifiées Minergie.

Electricité verte pour les bâtiments scolaires

Les 25 bâtiments scolaires de Montreux – collèges, pavillons, extensions et salles de gym – sont alimentés entièrement par de l'électricité verte, certifiée «naturemade star». Ce label de

qualité est le plus strict d'Europe. Le courant provient d'énergies éoliennes (2.5%) et hydrauliques (97.5%) suisses. Le label garantit l'absence d'émissions de CO₂ et la mise en place de mesures pour préserver les abords des centrales. Les collèges consomment environ 500'000 kWh, soit un tiers de la consommation globale de la Commune.

Les Jeux internationaux des écoliers 2009 sont lancés!

Organisés pour la première fois en Suisse, ces «Jeux Olympiques de la jeunesse» réuniront quelque 750 personnes, dont près de 500 enfants sur la Riviera Vaudoise au mois de février prochain. Une quarantaine de délégations se sont inscrites pour prendre part à cette compétition inédite. En provenance du monde entier, les jeunes athlètes âgés de 12 à 15 ans prendront part à l'une des six disciplines proposées: ski alpin, snowboard, ski de fond, patinage artistique, curling et ski-orientation. Les épreuves se dérouleront sur 5 sites: les Pléiades, les Rochers-de-Naye, Lausanne, Vevey et Château d'Oex.

Dotée d'un budget de près d'un million de francs, la manifestation est financée à parts égales entre



des subventions publiques (Communes, Canton, Confédération) et du sponsoring.

Le coup d'envoi sera donné le jeudi 19 février, lors de la cérémonie d'ouverture. La flamme olympique illuminera alors la Riviera jusqu'à la cérémonie de clôture, le 22 février. Les similitudes avec les Jeux Olympiques ne s'arrêtent pas là puisque, ces Jeux étant organisés avec la reconnaissance du Comité International Olympique (CIO), les participants concourront dans le cadre des règles fixées par ce dernier.

Informations:

Julien Chevalley, 078 924.00.71
et www.icg-riviera2009.ch.



MONTREUX PRATIQUE

Transports, agenda...



Interview

Salvatore Giannone, Président du Conseil communal

Salvatore Giannone, 38 ans, UDC, est entré au Conseil communal de Montreux en 2003. Il en sera le président jusqu'à l'été prochain. Marié et père de 3 enfants, il vit à Montreux depuis 11 ans. Titulaire d'un diplôme en gestion d'entreprise après avoir suivi une formation de maçon, il travaille actuellement pour un groupe d'assurance à Vevey.

Votre priorité pendant cette année de présidence ?

Faire en sorte que le nouveau plan général d'affectation, le nouvel instrument de gestion du territoire actuellement en cours de validation, soit accepté par tout le monde. Et bien sûr privilégier le contact et la communication, particulièrement avec les sociétés locales.

Un souhait pour l'avenir de Montreux ?

Oui, je rêve que Montreux soit encore plus attractive pour les visiteurs, avec une offre en divertissement riche et variée.

Transports publics

Bus : offre élargie dès le 14 décembre

Pour favoriser la mobilité douce, la Commune augmente la fréquence de sa ligne 5, qui dessert Les Taux et crée la ligne 6, qui effectuera une boucle entre La Paix, Vernex-Dessus, Théâtre Montreux-Riviera, les Planches et la Corsaz.

Pour les deux lignes :
départs toutes
les 20 minutes, du lundi
au samedi.

Fruit d'une collaboration intercommunale, une nouvelle ligne, la 7, ouvrira également le 14 décembre entre La Tour-de-Peilz et Blonay, via Chailly et Mottex. Elle sera très utile notamment aux gymnasiens habitant à Chailly.

Le soir, le taxibus

Les clients ne sont plus assez nombreux sur certaines lignes pour justifier les courses en soirée. Pour offrir tout de même à la population une possibilité de transport public le soir, la Commune a développé un service de taxibus au départ de la gare de Montreux, à l'arrêt des lignes 4, 5 et 6. Une entreprise de taxi de la place fait office de transport public à heures fixes, sur réservation. Prix de la course, 3 francs pour les porteurs d'un titre de transport valable, 6 francs pour les autres.

Départs : de la gare
à 21h10, 22h10, 23h10,
23h45 et 0h45

Dépose :
aux arrêts VMCV de la ligne
6, entre Théâtre Montreux
Riviera et La Corsaz,
aux arrêts VMCV de la ligne
5, entre Belmont et les Taux,
ainsi qu'à Pallens et Pertit.



Le taxibus déjà existant pour Chailly, au départ de la gare et de Clarens-Gambetta continue, avec une course supplémentaire à minuit 45.

*Départs : 20h45, 21h45,
22h45, 23h45 et 00h45.*

**Réservation obligatoire au
0800 837 837 le jour-même
dès 19h et jusqu'à 30 minu-
tes avant le départ.**

Train à prix réduit

Chaque jour, la Commune propose à ses habitants 4 cartes journalières CFF au prix de 30 francs, valables sur tout le réseau couvert par l'abonnement général des CFF. Les cartes sont à retirer directement auprès du Service des finances de la Commune de Montreux, Grand-Rue 73, du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 14h à 16h30. Le retrait est possible à l'avance, mais au maximum 2 mois avant la date choisie.

*Pour vérifier s'il reste
des cartes :*

www.commune-de-montreux.ch puis
Flexicard/CFF

Renseignements :
service des finances,
021 962 77 92
(ou 021 962 77 90).

Nouvel horaire pour la bibliothèque

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

15h à 19h

Mercredi

10h à 19h non-stop

Samedi

9h à 12h

Les adultes peuvent
emprunter 16 livres, revues,
CD ou DVD à la fois,
les enfants 12.

Renseignements au
021 963 33 29 ou
sur [www.montreux.ch/](http://www.montreux.ch/bibliotheque)
bibliotheque

Agenda

27 novembre au 28 décembre :

Marché de Noël.
Programme de l'Isba

- du 27.11 au 3.12 :
SOS futures mamans
Riviera, Saint-Légier
- du 4 au 10.12 :
Club athlétique, Montreux
- du 11 au 17.12 :
Montreux Sports Juniors,
Clarens
- du 18 au 28.12 :
Juventus HC, Clarens

6 et 7 décembre :

3^e Montreux Miniature's Show
au Centre des Congrès

13 décembre :

Marché de Noël à Glion

19-22 février 2009 :

Jeux internationaux des
écoliers

26 février :

Bibliothèque, 19h :
conférence
d'Alexandre Jollien,
philosophe

14 mars :

Carnaval du ski-club aux
Rochers-de-Naye

11 avril :

Boardercross
aux Rochers-de-Naye